



FORMATION: PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Apprendre à les identifier pour mieux les répertorier et les contrôler

INTRODUCTION

Les espèces exotiques envahissantes sont de plus en plus prises en compte par l'ensemble des acteurs œuvrant en environnement, que ce soit au niveau municipal, provincial, fédéral de même qu'au sein des initiatives citoyennes. Elles sont maintenant un élément clé de la caractérisation et de la gestion des milieux naturels (exemple : plans directeurs de l'eau, listes de nuisances des municipalités, études d'impact et de caractérisation, plans de gestion d'aires protégées...). De cette prise en compte, un constat fort ressort : les espèces exotiques envahissantes nuisent à la préservation de la biodiversité. L'identification et la détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) s'avèrent être la clé du succès visant leur suivi et leur gestion au Québec. Le Bureau d'écologie appliquée, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) offre cette formation sur les EEE.

OBJECTIFS

La formation comporte cinq objectifs permettant une meilleure prise en compte des espèces exotiques envahissantes :

1. Assurer un niveau de compétence adéquat des biologistes, des techniciens, des inspecteurs municipaux et autres intervenants pour réaliser l'identification des EEE lors d'inventaires floristiques.
2. Faire connaître davantage les EEE pour faciliter leur détection et faire un survol des mesures de gestion adéquates.
3. Permettre à des gens de participer à un projet d'acquisition de connaissances sur les EEE au Québec.
4. Sensibiliser les gens sur les bonnes pratiques associées aux EEE.
5. Offrir une attestation aux biologistes et autres experts ayant participé à la formation.

DURÉE (DE 2 JOURS)

Pour l'atteinte des compétences minimales dans l'inventaire et l'identification des EEE, il est recommandé que le participant assiste aux activités suivantes:

1. cours théorique d'une durée de 6 heures (BLOC A).
2. cours pratique d'une durée de 6 heures (BLOC B).

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le Bureau d'écologie appliquée émettra, en décembre 2015, pour chacun des participants, une attestation confirmant leur participation aux différents volets de la formation.

PLAN DE COURS

BLOC A : PARTIE THÉORIQUE (Durée de 6 heures)

Des groupes de 15 personnes maximum seront formés. La formation aura lieu les 2, 3 et 4 juin 2015 à l'Édifce Marie-Guyart, à Québec.

1. Plantes exotiques envahissantes, qu'est-ce que c'est?

1.1. Introduction

- 1.1.1. Définition et listes d'espèces
- 1.1.2. Historique
- 1.1.3. Cadre légal

1.2. Descriptions des différentes espèces et des critères d'identification par l'observation de photos et de spécimens en comparaison avec les espèces similaires.

- 1.2.1. Plantes présentes au Québec
- 1.2.2. Plantes à nos portes

1.3. Mesures de contrôle et réglementations associées

- 1.3.1. Survol des mesures de contrôle existantes versus celles qui sont efficaces (*une formation existe déjà pour la lutte, cette formation n'ira pas dans le détail sur cet aspect*)
- 1.3.2. Règlementation à respecter

1.4. Mention des observations

- 1.4.1. SENTINELLE
- 1.4.2. Fichier EXCEL de remise de données

1.5. Projet de réseau de suivi

- 1.5.1. Suivi avec les ZIP
- 1.5.2. Suivi pour les changements climatiques

1.6. Outils (BEA)

1.6.1. Guides des bonnes pratiques

1.6.2. Trousse d'outils

1.6.3. Corvée de contrôle

BLOC B : UNE JOURNÉE DE TERRAIN

Cette partie pratique, nécessaire à l'obtention de compétences minimales, est réalisée avec le support d'un professeur aidant à la recherche et à l'identification des espèces. Des sorties sur des sites sélectionnés sont prévues. Un effort sera fait pour trouver des sites où plusieurs espèces sont présentes. Les groupes seront formés en fonction des régions ou des secteurs d'activités (municipalité et MRC, forestier, consultants, OBV, OSBL, etc.) et les sites choisis correspondront à leurs besoins.

Les groupes seront de 8 participants maximum pour un formateur. S'il s'avère utile d'être 2 formateurs, les groupes pourront être de 16 personnes.

COÛTS

BLOC A SEULEMENT : 125\$ (AVANT TAXES)

BLOC A ET B : 200\$ (AVANT TAXES)

Le paiement sera fait au nom du Bureau d'écologie appliquée après réception d'une facture. Un reçu sera émis après la réception du paiement.